

Vous avez une sensibilité au végétal ?
Vous êtes attiré par le travail en extérieur ?
Vous recherchez une activité polyvalente ?

CAPa Jardinier Paysagiste En formation Continue

Devenez ouvrier qualifié en aménagements paysagers

Diplôme de niveau 3 du Ministère de l'agriculture
Durée : 9 mois (901 heures en centre de formation et 240 heures en stage en entreprise).
Début de la formation : Octobre
Période de recrutement : de mars à septembre

Public

Demandeurs d'emploi, contrats d'insertion, congés individuels de formation, porteurs de projet...
Adultes ayant déjà une expérience professionnelle du métier visé
Public en situation de handicap.

Conditions d'admission

Avoir au minimum 18 ans
Avoir une première expérience professionnelle au sein de la filière paysage (stage de 2 semaines d'immersion en entreprise du paysage, collectivité territoriale ou contrat saisonnier)
Justifier d'une expérience professionnelle d'un an minimum (1607h)
Pas de contre indication médicale avérée en lien avec les travaux visés par le métier

Conditions d'inscription

Contactez l'assistante de formation pour participer à une information collective.
Entretien individuel avec le référent de la formation et tests de positionnement avant d'entrer en formation.

Objectifs

Acquérir les compétences d'un ouvrier qualifié dans une entreprise paysagiste ou dans le service espaces verts d'une collectivité pour :

- réaliser les travaux d'infrastructures d'un espace en suivant le plan d'exécution (arrosage, voies de circulation, construction paysagère,...)
- réaliser des travaux de plantation des végétaux, semis et engazonnement
- entretenir le matériel et les équipements
- s'insérer professionnellement dans la filière paysage



CFPPA REINACH FORMATIONS

Domaine Reinach
1031 Avenue Charles Albert - 73290 La Motte Servolex
Tel : 04.79.25.42.02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr



CONTENU PEDAGOGIQUE

Communication en situation professionnelle
Connaissance de la filière et construction du projet professionnel
Fonctionnement d'une entreprise du paysage
Prévention des risques liés à l'activité professionnelle et Sauveteur Secouriste au travail
Biologie végétale, agronomie, reconnaissance et utilisation des végétaux
Techniques d'entretien des espaces végétalisés, des installations et infrastructures paysagères.
Création de massifs, maçonnerie paysagère, arrosage intégré
utilisation et maintenance des matériels et équipements utilisés sur les chantiers
Règlementation, risques et alternatives à l'utilisation des produits phytosaitaires pour le décideur en entreprise soumise à agrément
Conduite d'engins en sécurité

Modules au choix :

Mettre en place un jardin vivrier ou
Entretien et utiliser en sécurité la tronçonneuse.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours, travaux pratiques, visites, intervenants extérieurs, stages en entreprises.
Les 7 blocs de compétences doivent être acquis pour la délivrance du diplôme.
L'obtention du bloc de compétences donne lieu à une délivrance d'une attestation valable à vie. Les blocs de compétences sont évalués par un ou des entretiens d'explicitation en situation professionnelle.
Possibilité d'établir un parcours individuel de formation

NOS SPECIFICITES

Formation vivante et concrète. L'entretien du parc de l'établissement et sa valorisation seront les supports des travaux pratiques. Vous pourrez ainsi étudier les effets de votre travail et l'évolution du jardin au fil des saisons.
En plus des séances proposées en groupe (nombre de personnes variant en fonction de la thématique abordée et de la modalité pédagogique mise en œuvre) les stagiaires ont à disposition un Centre de Ressources pour progresser à leur rythme. L'animatrice du Centre de Ressources accompagne et suit les stagiaires dans l'individualisation de leur parcours en collaboration avec le coordinateur de la formation.

REMUNERATION, TARIF, INFORMATIONS PRATIQUES

Frais pédagogiques : Equipement de Protection Individuelle à prévoir. Possibilité d'une prise en charge selon le statut.
Possibilité de prise en charge des formations.
Rémunération en formation continue selon le statut du candidat.
Coût : nos tarifs vont de 12,50 € à 25 € / heure. Se rapprocher de notre centre de formation afin d'étudier les différentes possibilités de financement et de rémunération et obtenir un devis.

POURSUITE DE FORMATION

Formation visant une insertion professionnelle directe.
Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Taux de réussite au diplôme : 88%
taux d'abandon de la formation : 27 %
Note de satisfaction des stagiaires : 6.7/10
Session 2023-2024
Taux d'insertion professionnelle : 57%
Session 2022-2023

Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.



Pensez à vous inscrire aux informations collectives
Toutes nos dates : www.reinach.fr

CONTACTS

Informations administratives et financières :
Auréliе GAILLARD - aurelie.gaillard@educagri.fr
Tel : 04 79 25 42 02

